



Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2020

Remplissez cette feuille de calcul si vous voulez demander un montant partiel pour l'un des crédits suivants sur le formulaire TD1, Déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2020.

Ne remettez pas votre feuille de calcul remplie à votre employeur ou payeur. Gardez-la dans vos dossiers.

Sur cette feuille de calcul, les expressions désignant des personnes visent les individus de tous genres.

Ligne 1 du formulaire TD1 – Montant personnel de base

Si vous estimez votre revenu net de toutes provenances se situera entre 150 473 \$ et 214 368 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		12 298 00	1
Votre revenu net estimatif pour l'année			2
Seuil de revenu	- 150 473 00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		4
63 895 \$ moins ligne 4	=		5
Divisez la ligne 5 par 63 895 \$	=		6
Montant applicable	× 931 00		7
Ligne 6 multipliée par ligne 7	=		8
Ligne 1 plus ligne 8			9
Inscrivez ce montant à la ligne 1 du formulaire TD1.			9

Ligne 3 du formulaire TD1 – Montant en raison de l'âge

Si vous prévoyez que votre revenu net de toutes provenances se situera entre 38 508 \$ et 89 422 \$ et que vous serez âgé de 65 ans ou plus le 31 décembre 2020, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant maximal		7 637 00	1
Votre revenu net estimatif pour l'année			2
Montant de base	- 38 508 00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		4
Taux applicable	× 15 %		5
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=		6
Ligne 1 moins ligne 6			7
Inscrivez ce montant à la ligne 3 du formulaire TD1.			7

Ligne 9 du formulaire TD1 – Montant canadien pour aidants naturels pour une personne à charge admissible ou époux ou conjoint de fait

Si vous prévoyez que le revenu net de votre personne à charge admissible ayant une déficience (âgée de 18 ans ou plus) ou de votre époux ou conjoint de fait ayant une déficience, selon le cas, sera de 24 361 \$ ou moins pour l'année, faites le calcul suivant :

Montant de base		24 361 00	1
Revenu net estimatif pour l'année de la personne à votre charge	-		2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 7 276 \$)	=		3
Inscrivez le montant que vous avez demandé à la ligne 7 ou à la ligne 8, selon le cas, du formulaire TD1 pour cette personne à charge	-		4
Ligne 3 moins ligne 4			5
Inscrivez ce montant à la ligne 9 du formulaire TD1 (si négatif, inscrivez « 0 »).			5

Ligne 10 du formulaire TD1 – Montant canadien pour aidants naturels pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus

Si vous prévoyez que le revenu net de la personne à votre charge ayant une déficience (lisez les remarques ci-dessous) se situera entre 17 085 \$ et 24 361 \$ pour l'année, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		24 361 00	1
Revenu net estimatif pour l'année de la personne à votre charge	-		2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 7 276 \$)	=		3
Inscrivez, s'il y a lieu, le montant qui sera demandé par l'autre aidant naturel de cette personne à charge	-		4
Ligne 3 moins ligne 4			5
Inscrivez ce montant à la ligne 10 du formulaire TD1 (si négatif, inscrivez « 0 »).			5

Remarques : Si vous voulez demander ce montant pour plus d'une personne à charge, complétez une feuille de calcul pour chacune des personnes. Additionnez les montants de la ligne 5 de chaque feuille de calcul et inscrivez le montant total à la ligne 10 du formulaire TD1.

Si vous demandez le montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait ou une personne à charge admissible, lisez la ligne 9 ci-dessus.